l'affaire des biens de la maison d'Orléans fut portée devant le Conseil d'Etat, on révoqua deux membres après le jugement; aujourd'hui, on en révoque un bien plus grand nombre, mais avant le jugement.

Vous avez blâmé, Messieurs de la gauche, dit l'orateur, ce qui s'est fait en 1852; soyez donc conséquents avec vous-mêmes et flétrissez ce qui se passe aujourd'hui. (Très-bien !)

Comment, continue l'orateur, vous voulez qu'on ait confiance dans un tribunal ainsi manié et remanié ! Non ! Non ! Les citoyens s'éloigneront, la tête basse, de ses audiences flétries. (Applaudissements à droite. — Vifs murmures à gauche).

M. TOLAIN: C'est indigne! C'est vous et vos amis qui avez commis des actes pour lesquels vous devriez être décrétés d'accusation.

VOIX A DROITE: A l'ordre! — A l'ordre!

M. BARAGNON: Ah! M. Tolain, c'est la première fois que, depuis la Convention, un pareil mot s'entend dans une enceinte parlementaire.

Eh bien !. je dirai que j'accepte un jugement sur ma personne et sur mes actes, mais à une condition, c'est que M. Tolain ne me jugera pas et qu'il ne choisira pas mes juges. (Vifs applaudissements à droite.)

M. TOLAIN s'avance dans l'hémicycle et prononce quelques mots.

M. LE PRÉSIDENT: M. Tolain, je vous rappelle à l'ordre!

L'orateur lit la lettre de démission d'un des conseillers d'Etat et dit, en terminant: Voilà ce que les juges qui ont été frappés vous répondent. (Approbations à droite.)

Vous, voici ce que vous voulez; je vais le formuler en deux mots: Vous voulez une armée qui raisonne et une magistrature qui obéisse. (Vifs applaudissements à droite.)

L'orateur est félicité par ses collègues.

Discours de M. Le Royer

M. LE GARDE DES SCEAUX, ministre de la justice: Je ne ferai qu'une courte réponse; mais, je l'espère, une réponse décisive à l'interpellation, je me trompe, au réquisitoire passionné de l'honorable M. Baragnon (Très-bien ! à gauche)

A ce que vous prétendiez, hier, nous désorganisions l'armée; aujourd'hui, nous profanons l'enceinte de la Justice, car on ne nous ménage pas les outrages, mais nous y sommes habitués, et pourvu que nous ayons, d'une part, notre conscience... (Vifs applaudissements à gauche).

M. DE GAVARDIE: je proteste contre le mot: conscience.

M. LE PRÉSIDENT: Vous avez adressé à M. le Garde des Sceaux, une parole qui mérite que je vous rappelle à l'ordre.

M. LE GARDE DES SCEAUX: Oui! nous pouvons nous réfugier dans nos consciences et laisser passer l'outrage. (Applaudissements à gauche).

M. le ministre rappelle le langage qu'il a tenu lors de la discussion sur la réorganisation et il s'attache à justifier la loi; dans son but, au point de vue de la mission du Conseil d'Etat, aussi bien qu'au point de vue de la Constitution.

Maintenant, pour renouveler le Conseil d'Etat, il y avait deux voies à suivre: la dissolution comme en 1814, en 1830, en 1851. Pardon ! Non ! Je ne dois pas invoquer cette date ! (Mouvement et applaudissements à gauche.)

Je n'ai pas voulu recourir à la dissolution du Conseil d'Etat. Il y avait une autre voie, celle de la révocation; c'est celle que j'ai adoptée en restant dans le droit dans l'équité. (Applaudissements à gauche: — Très bien ! Très-bien !)

Nous prétendons être aussi honnêtes gens que vous au moins. (Applaudissements à gauche.)

J'avais eu la précaution, dans la discussion de la loi de dire que je voulais, par la réorganisation du Conseil d'Etat, arriver sur le terrain de la République. (Applaudissements à gauche.)

L'Assemblée Nationale, et elle était dans son droit, a-t-elle cherché son personnel? Dans quelles tendances? Dans quelles précautions? Vous le savez, et vous pouvez décider s'il n'y avait rien à faire. Je ne veux pas faire de personnalités, on en a fait tout à l'heure et même avec malveillance, mais j'ai dit que je resterais équitable, juste, en tenant compte du passé qui a mis en présence tant d'opinions diverses, et c'est pour cela que j'ai prononcé les révocations dons ces termes qu'on a tant critiqués.

Je n'ai pas voulu prononcer ce mot de révocation, ne comprenez-vous pas ma réserve? J'ai voulu user de ménagements envers les hommes dont je respectais le mérite professionnel, mais en qui je voyais des tendances contraires à nos institutions; c'est pour cela que je les ai relevés de leurs fonctions et non pas révoqués.

L'orateur ne veut pas citer des noms; toutefois, dit-il, je trouve ma justification pour deux d'entre eux, au moins. A peine l'un avait-il lu dans l'*Officiel* qu'il était relevé de ses fonctions que, le soir même, il se rendait dans une réunion privée pour y faire une manifestation et y chanter les louanges du Roi. (Vif mouvement à gauche — Ah ! — Ah !)

Un autre, et je crois celui-là dans la confidence de l'honorable M. Baragnon, un autre, alors qu'il était fonctionnaire public, écrivait dans un journal d'opposition, sous un pseudonyme, et aujourd'hui, il écrit sous son propre nom, en annonçant qu'il fera l'histoire de la réorganisation du Conseil d'Etat. (Nouveaux mouvements à gauche.)

Voilà ce que j'avais à répondre sur les deux faits spéciaux portés à cette tribune.

J'ai prononcé des révocations et j'en avais le droit, et j'ajoute: le devoir; mais j'avais annoncé mon intention, j'ai fait ce que vous avez fait vous-mêmes, avec cette différence, toutefois, que, sous la République, vous n'avez révoqué que des Républicains. (Approbation à gauche.)

Moi, j'ai révoqué des fonctionnaires qui s'étaient déclarés les adversaires de nos institutions, et encore, ai-je usé de réserve au point de vue de la dignité des hommes. (Applaudissements à gauche: — Oui ! Oui ! — Très bien !)

Voilà, Messieurs, comment j'ai agi. Alors que devient l'argumentation de l'honorable M. Baragnon? Que devient cette apologie transparente des personnes qu'on a faite, tout en prétendant éviter les personnalités? Tout cela n'attaque, en aucune manière, la façon dont j'ai rempli mon devoir.

Les deux Chambres ont voulu que le Conseil d'Etat fût en harmonie avec son institution. Ma conduite a été conforme à la volonté du pays. (Vifs applaudissements à gauche.)

Messieurs, il faut que cette situation cesse; nous voulons la République ouverte, mais à une condition, c'est qu'on ne soit pas hostile au régime actuel. (Très-bien à gauche.)

Du passé, je ne tais pas systématiquement une raison d'ostracisme.

Il est des hommes que la Patrie attire à juste titre, mais à ceux-là, il est juste de leur demander de se rallier franchement, complètement. (Vive approbation à gauche.)

Ici, on nous fait une objection du texte tiré de la loi de 1872 et l'on nous dit: Vous ne pouviez révoquer les conseillers d'Etat sans un décret individuel.

Le ministre s'attache à démontrer que cette disposition de la loi de 1872 n'était pas applicable en l'état et que la loi n'a pas été violée.

L'orateur parle ensuite de la révocation des maîtres des requêtes et des auditeurs. Pour les membres du Conseil d'Etat comme pour les Conseillers, le Gouvernement a agi aussi avec ménagements, et dans les termes de la plus stricte légalité.

Un dernier reproche nous a été fait, dit l'orateur. On a dit que nous voulons une armée qui raisonne et une magistrature qui obéisse. Quant à l'armée, nous nous sommes expliqués.

VOIX A DROITE: Et clairement! (On rit à droite).

M. LE GARDE DES SCEAUX: Oui, clairement. Quant à la magistrature, je pourrais prendre ma revanche en rappelant le passé.

Je ne sais pas si on se félicite d'avoir trouvé la formule par laquelle on a terminé son discours, mais je ne prendrai pas cette revanche, car, lorsqu'on a l'honneur de faire partie du Gouvernement, il y a des discrétions nécessaires (Très-bien! à gauche.)

Vous ne m'en saurez aucun gré, ma conscience me suffit. (Vifs applaudissements à gauche.)

Donc, on a prétendu que nous avions enlevé des juges à un tribunal avant qu'il rendît un jugement contraire à nos désirs; mais l'honorable M. Baragnon connaissait donc, d'avance, la résolution qui serait prise? Il a donc des confidences? Oh! alors, il a plus dénigré la magistrature que moi. (Très-bien! à gauche.)

S'il a eu des renseignements à cet égard, il a justifié, par là même, la mesure de révocation. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.

Mais, non! pas un de ceux que j'ai frappés. n'ont pu faire de semblables revélations. En effet, le juge ne décide pas avant d'avoir entendu. (Très-bien! à gauche.)

Le ministre démontre, alors, qu'il lui aurait été facile, si telle avait été son intention, de changer la composition du Conseil en vue du jugement à rendre, sans procéder de la façon qui a provoqué l'interpellation. Mais l'honorable orateur n'a pas, pour pratique, de chercher dans des sentiers détournés le but qu'il veut atteindre. (Applaudissements à gauche.)

Nous ne réalisons pas l'idéal de Gouvernement, ajoute-t-il; mais nous sommes des hommes loyaux, des hommes esclaves du devoir, et ce ne sont pas les arguments d'opposition, les conseils que vous nous donnez et qui ne sont, en somme, propres qu'à jeter la désorganisation morale dans le pays... (Bravos à gauche. — Protestations à droite) ce ne sont pas toutes ces entraves qui nous arrêteront dans l'accomplissement de ce devoir, et l'approbation de la majorité, ainsi que celle du pays, compenseront les amertumes dont nous sommes abreuvés tous les jours. (Longs applaudissements à gauche.)

Le ministre reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

Les ordres du jour

M. CHESNELONG réplique et dépose sur le bureau de M. le président un ordre du jour motivé blâmant le ministre de la Justice.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il a déjà entre les mains un autre ordre du jour, ainsi conçu: « Le Sénat, approuvant la conduite de M. le Garde des Sceaux et confiant dans sa fermeté et sa justice, passe à l'ordre du jour. »

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR réclame, aux yeux du Sénat, la solidarité de tous les membres du Gouvernement.

Une demande de scrutin, déposée sur la priorité des ordres du jour, est retirée par ses auteurs.

Après une observation de M. le Président, le Sénat vote sur l'ordre du jour de confiance présenté par la gauche.

Par **153** voix contre **112**, sur **265** votants, l'ordre du jour de confiance est adopté.

Après une courte discussion relative à la fixation de l'ordre du jour, la prochaine séance est renvoyée à jeudi, trois heures.

La séance est levée à 5 heures 20 minutes.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 22 juillet

Présidence de M. GAMBETTA.

Prorogation des traités de Commerce.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à proroger les traités et conventions de commerce actuellement existants.

M. KELLER développe un amendement ainsi conçu: « Le Gouvernement est autorisé à proroger, jusqu'au premier mars 1880, les traités et conventions de commerce actuellement existants. »

Cet amendement a pour objet de substituer une échéance fixe à l'échéance inconnue et illimitée que propose le projet du Gouvernement.

Après avoir mis en regard les doctrines protectionnistes et libre-échangistes, l'orateur, examinant le régime conventionnel établi en 1860, constate que ce régime était assez près de la vérité économique, mais qu'on pouvait cependant lui reprocher d'aliéner notre liberté pour des éventualités comme celle de la guerre de 1870, après laquelle la France aurait eu intérêt à surelever certains droits.

Au moment de l'enquête faite en 1870, il n'y avait que des erreurs légères à réparer; mais, depuis cette date, la situation économique s'est modifiée; 750 millions d'impôts nouveaux sont venus frapper l'industrie nationale, le prix des transports est demeuré fort cher, au grand détriment de l'agriculture et de l'industrie.

Les autres puissances ont été plus favorisées sous ce rapport.

Depuis 1859, l'exportation s'est ralentie et l'importation augmente; nous sommes, aujourd'hui, en perte, sur la balance commerciale, de 700 millions par an.

L'orateur passe en revue chacune de nos industries, en insistant sur l'état de souffrances dans lequel elles se trouvent.

M. KELLER poursuit en examinant la question des salaires et celle des rapports entre les patrons et les ouvriers. Il ajoute que ces questions ne peuvent recevoir de solution satisfaisante, tant que le sort de l'industrie ne sera pas plus assuré et qu'elle ne sera pas garantie contre une défaite qu'elle redoute.

Indiquant la possibilité qu'il y a, selon, lui, de voter les nouveaux tarifs avant le mois de mars 1880, l'orateur conclut en condamnant la politique d'ajournement qui ne saurait être, selon lui, une solution et qui ne fut déjà que trop pratiquée, notamment en ce qui concerne la marine marchande.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE répond que le Gouvernement ne peut pas prendre d'engagement à date fixe, sans savoir si les nouveaux tarifs seront votés à cette date. Il maintient la nécessité du délai demandé par le Gouvement pour la prorogation des traités, avec six mois en plus pour permettre l'achèvement des opérations en cours lorsque les nouveaux tarifs seront votés.

L'orateur, combattant la thèse de M. Keller qu'il trouve trop pessimiste, dit que les traités de commerce ne sont pas responsables des souffrances de l'agriculture. Un pays, dit-il, qui, chaque année, donne un excédant de 100 millions de recettes, n'est pas dans une situation aussi déplorable qu'on le veut dire.

M. le ministre poursuit en examinant les effets des traités de commerce au point de vue de l'agriculture, de la métallurgie, et des autres industries.

M. le Ministre conclut par une vive péroraison en faveur du libre-échange, dont les effets ont causé la production nationale et la prospérité du pays. (Applaudissements).

M. MÉLINE, tout en faisant ses réserves sur la situation de l'industrie et la fixation des tarifs, se rallie au projet du gouvernement qui ne compromet aucun principe.

M. DE MACKAU monte à la tribune. (La clôture).

L'orateur, combattant le projet du gouvernement, appuie l'amendement de M. Keller et préconise l'adoption d'une date fixe assignée à la prorogation, afin de faire cesser une situation équivoque.

La clôture est prononcée. (Protestations à droite.)

L'amendement de M. Keller est rejeté.

Les articles et l'ensemble du projet sont successivement adoptés.

La Chambre adopte les chapitres relatif aux pensions des armées de terre et de mer.

La prochaine séance est fixée à demain.

La séance est levée.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 22 juillet 1879.

La résolution prise par la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet relatif à la liberté de l'enseignement, cette résolution surexcite les fureurs de la majorité républicaine et radicale de la Chambre; elle se prépare aux mesures les plus extrêmes.

On lit ce matin, dans la *République française*:

« A moins d'être aveugle ou de mauvaise foi, nul ne peut nier que les attaques furieuses de la faction cléricale n'affectent en ce moment le caractère absolument séditieux.

» On pourra discuter et se diviser en d'autres occasions, A cette heure, il n'y a qu'un devoir, mais il est impérieux: s'unir et chasser l'ennemi.

» Nous venons d'indiquer sommairement les raisons qui ne permettent pas au Sénat d'hésiter à défendre son ministère. Nous devons dire un mot de l'attitude qui convient en pareille circonstance, aux ministres eux-mêmes. *Il nous semble impossible d'abord qu'ils acceptent aucun gouvernement.* La question qui est posée devant le pays veut, de l'aveu de tout le monde, être résolue sans retard.

» En résumé, la question, nous allions dire *la bataille, veut être menée résolument et simplement.* C'est pourquoi, à l'heure actuelle, toute diversion, si bien intentionnée qu'elle soit, est grosse d'inconvénients.

« Ce qui est certain et ce que nous avons tenu à bien établir, c'est que nous sommes à la bataille et qu'il faut que tout le monde, dans nos rangs, se conduise comme à la bataille. Ce sera l'attitude de tous ceux qui ne méditent point de passer à l'ennemi, et ceux-là, qui ne sauraient être bien nombreux, seront ainsi contraints de se démasquer plus tôt peut être qu'ils ne voudraient. »

On reconnaît dans ce fiel, dans ces accents de haine et de provocation, la main du condamné de la Commune, M. Ranc, le scribe du citoyen Gambetta... voilà l'homme qui accuse les catholiques d'être des séditieux et qui réclame contre eux, sans retard, la spoliation et l'expulsion!

Vous êtes à la bataille, citoyens communards.... Nous vous attendons.

— La séance de la commission sénatoriale, présidée, hier, par M. Jules Simon, a duré depuis trois heures jusqu'à dix heures et demie.

M. Jules Simon a annoncé au début de la réunion que la discussion s'ouvrait sur l'article 1er dont nous rappelons le texte:

« Les examens et épreuves pratiques qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant les établissements d'enseignement supérieur de l'Etat. »

Une très-longue discussion à laquelle ont pris part MM. Buffet, de Parieu, Daguenet et Jules Simon s'est engagée au sujet des jurys mixtes et de leur composition. Finalement, sur la proposition de M. Buffet, la question suivante a été mise aux voix. « Peut-on améliorer les jurys mixtes? »

La majorité de la commission s'est prononcée pour l'affirmative et a décidé que dans sa prochaine séance de mercredi, elle s'occupera des améliorations à introduire dans le jury mixte.

Il est maintenant à peu près vraisemblable que le Sénat ne pourra discuter la loi sur l'enseignement supérieur avant la session de novembre, bien que la commission ait arrêté en principe qu'elle tiendra trois séances par semaine.

L'article 1er du projet n'ayant pas même été mis aux voix, il ne pouvait être question de procéder à la nomination du rapporteur.

— L'irritation contre le prince Napoléon semble s'accroître dans les rangs du parti bonapartiste. On dit dans ce parti que le prince est, par son attitude, en train de « *préparer une restauration de la royauté.* »

Il était sérieusement question, hier, parmi certains bonapartistes, de partir pour l'Italie, d'enlever, de gré ou de force, la princesse Clotilde et de l'amener à Paris.

D'autres parlent d'obliger le prince Napoléon à rendre ses enfants à la princesse.

— La *Germania*, journal catholique de Berlin, publie, le 19 juillet, les informations suivantes:

« Différents indices montrent que la réconciliation est en train de s'opérer entre le Gouvernement et la hiérarchie catholique. Ainsi le nouveau président supérieur de la Prusse occidentale a fait, ces jours derniers, une visite à l'évêque de Culm, Mgr Jean de Murwitz, à Pelplin, et a dîné chez lui. Pareille chose ne s'était pas produite du temps de M. Achenbach, l'ancien-président supérieur. Mais alors les négociations avec la Curie romaine, dans les quelles l'évêque du Culm, le seul prince de l'église, en Prusse, qui ait su maintenir une entente extérieure avec le gouvernement, a peut-être joué le rôle de médiateur, n'étaient pas aussi avancées qu'elles le sont aujourd'hui. »

— C'est le 7 septembre que sera célébrée la fête de Saint-Joachim, patron de Léon XIII. On veut donner un éclat extraordinaire à cette solennité. Le cardinal vicaire posera ce jour-là, la première pierre de la nouvelle église qui sera élevée sur l'Esquilin, sous le vocable du Sacré-Cœur.

— M. Nicollet, batonnier de l'ordre des avocats à Paris, a déclaré closes les conférences des stagiaires, et a souhaité à ceux-ci « de bonnes vacances, éclairées par un soleil, qui jusqu'ici a fait défaut. » On va maintenant procéder aux élections des secrétaires, des membres de l'Ordre et du Batonnier.

DE SAINT-CHÉRON.

Sous ce titre d'une simplicité rare: *Son Altesse le Prince Impérial*, paraît aujourd'hui une brochure qui semble appelée à faire sensation. Je ne sais encore si j'ai le droit de trahir l'anonymat de l'auteur, mais il m'est permis, je pense, de le désigner comme l'un de nos plus éminents écrivains. On le devinera, du reste, à la seule lecture de ces pages émues, où un ami personnel du fils de Napoléon III s'est principalement attaché à nous montrer en lui le chrétien convaincu, l'enfant croyant et pieux, le fils soumis à l'église et sa mère.

Puisse, pour le repos de l'âme de celui qui n'est plus, ce portrait être fidèle! Et, Dieu merci, l'on peut le croire tel, puisque tous les traits dont il se compose sont empruntés à des documents, à des lettres, à des conversations du jeune prince qui emporte dans sa tombe le parti bonapartiste.

Cette brochure, contient des relations intéressantes. Certaines d'entre elles, quoique volontairement incomplètes, lèvent un coin du voile qui recouvre en partie les événements du 16 mai. Je ne veux pas insister là-dessus plus que l'auteur lui-même ne s'y arrête. J'aime mieux, en tant que citation, reproduire le passage où se trouvent, hardiment posées les questions douloureuses provoquées par la mort du prince Louis-Napoléon.

» Cette mort, à peine fut-elle comme, avec les détails rapportés par les journaux anglais, excita aussitôt des doutes et fit faire des réflexions qui n'ont pas encore eu de solution. La presse les exprima: « Le public, écrivit M. Veuillot, ne se lasse pas de s'entretenir de la mort du Prince Impérial, dans laquelle il entrevoit une *tragédie*, dont le *mystère* n'est pas encore dévoilé! » Non-seulement à Paris, mais dans plusieurs villes de France, on s'écria à la fois: « Il a été assassiné! » Le peuple de Paris le dit: Il a été tué par trahison! »

» Les uns accusent les Anglais, et l'on a vu reparaître, même dans les classes élevées, un sentiment depuis longtemps oublié et qui semblait éteint, la haine des Anglais: « Ils nous ont toujours fait du mal, disait-on, ils ont tué l'oncle, ils ont fait tuer le neveu, notre malheureux et héroïque Prince! » D'autres croient qu'il a été tué par ceux qui avaient le plus d'intérêt à s'en débarrasser, en se servant de la main des aventuriers répandus dans le monde entier, qui vont par tous pays se battre pour quelque cause que ce soit, convottieri de toute provenance, rebut et lie de toutes les nations, et parmi lesquels on compte plusieurs des scélérats qui servirent la Commune, assassinèrent les ôtages et brûlèrent Paris. »

« Et l'on a sur ce sujet, un détail précis et irrévocable: Le 18 mai, le fidèle valet de Chambre du prince, Uhlmann, le seul à qui il eut été permis de le suivre, écrivait à Camden: «Il y a, au Cap et à Natal, beaucoup de communards, je crains bien plus pour le Prince les Communards que les Zoulous. » De son côté, le Prince Impérial écrivait à l'Impératrice: « Nous avons au Camp des Français; ce n'est pas l'élite de la société; mais je suis content de les rencontrer, cela me donne lieu de parler français. » Ces hommes auraient-ils été avisés de profiter d'une occasion pour s'en défaire? Et ils le pouvaient impunément et sans risques dans une rencontre, ce qui ne se peut à Londres et à Paris. L'ont-ils frappé ou fait frapper? Ont-ils prévenu les Zoulous de sa sortie du camp et du petit nombre de son escorte? que s'est-il réellement passé, dans cette embuscade, dont se sont échappés quatre ou cinq hommes qui l'ont abandonné, n'ont rien vu, et, dans leurs récits contradictoires, ne parviennent pas à faire comprendre comment il a péri? »

» Ces bruits, ces rumeurs, ces doutes ne sont pas restés sans publicité. « Il est impossible de se défendre de la pensée, a écrit un journal de Lyon, que le drame qui vient de se terminer dans un ravin de l'Afrique centrale, pourrait bien avoir eu son prologue sur une terre moins lointaine. (1) »

» On n'ose se prononcer: mais, on peut le dire, et les attentats contre les rois commis depuis quelques mois permettent de le penser, il est des sectaires et des hommes avides, capables de tous les crimes, pour assurer la réalisation de leurs rêves, le triomphe de leurs intérêts et la satisfaction de leurs appétits! »

—

5 heures.

Le *Pays* publie une lettre de M. Granier de Cassagnac, père, sur les réunions du groupe de l'appel au peuple, dans laquelle il refuse d'admettre l'ordre du jour.

— Une dépêche du directeur du pénitencier de Cassabiansa (Corse) annonce l'évasion de cinq déteuus.

— On annonce l'arrivée du duc de Chartres à Genève.

Bulletin Militaire

L'expérience qui aura lieu pendant les grandes manœuvres au sujet des capitaines montés s'appliquera aux deux divisions du 6e corps (général Clinchant).

Afin de faire cette expérience d'une façon complète, le ministre de la guerre a donné des ordres pour que des chevaux spécialement dressés soient mis à la disposition de ces officiers.

—

Le ministre de la guerre a décidé, en principe, la suppression du titre de soldat de 1re classe dans nos régiments.

(1) La Comédie politique.

—

Le ministre de la guerre, qui avait dernièrement autorisé, pour les soldats, l'achat de mouchoirs d'un nouveau modèle sur lesquels est imprimée la carte de France et de nos principales colonies, vient d'étendre cette autorisation à d'autres mouchoirs, dits d'instruction, sur lesquels sont reproduites toutes les principales indications relatives à l'armement, à l'équipement, au harnachement, aux exercices des troupes à pied et à cheval, etc.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

A l'ouverture de la séance d'hier, M. Théry, sénateur du Nord, a déposé des pétitions de 3,579 habitants de l'arrondissement de Dunkerque, de 13,212 habitants de l'arrondissement d'Hazebrouck, et de 10,922 habitants de l'arrondissement de Lille (Nord).

M. Théry a déposé trois pétitions:

1° De prêtres de deux cantons de Dunkerque (Nord);

2° De prêtres du canton d'Hondschoote, arrondissement de Dunkerque (Nord);

3° De prêtres du canton de Wormhont (même arrondissement).

—

Voici quels ont été les votes des sénateurs du Nord dans les deux scrutins qui ont eu lieu à la séance d'hier.

1° Scrutin sur le projet de loi, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de la limite de la Sarthe (vers la Flèche) à Saumur, avec raccordement des gares de Saumur.

Tous les sénateurs ont voté selon les conclusions du rapport, à l'exception de M. Kolb-Bernard, qui s'est abstenu.

2° Scrutin sur l'ordre du jour motivé présenté par MM. Feroy, Ferrouillat et Leblond sur l'interpellation de M. Baragnon sur l'application de la loi du 13 juillet, portant augmentation du nombre des membres du conseil d'Etat.

Ont voté pour: MM. Corne, Dutilleul, le général Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, le comte Roger, Testelin.

Ont voté contre: MM. Kolb-Bernard, Théry, Pajot.

—

Nous avons fait connaître hier la brillante série de succès par laquelle la Faculté des lettres de l'Université catholique de Lille vient de terminer son année scolaire. A ce sujet, nous lisons dans la *Vraie France*:

« Pour apprécier l'importance de ce résultat, il est bon de se souvenir que les admissions au très-difficile et très-sérieux examen, pour la licence ès-lettres, ne sont habituellement que dans la proportion de *un* sur *trois*, et que le plus grand nombre des candidats ne réussit qu'à la seconde tentative. La proportion des admissions pour les élèves de notre Faculté a été de *trois* sur *quatre*; et tous trois se présentaient pour la première fois. »

—

Les archives de l'ancien Parlement de Flandre seront transférées à Lille, aux archives départementales du Nord, dans les premiers jours du mois d'août. Il y aura dans ces documents, dès que leur classement sera opéré, des sources de renseignements très-intéressants et variés sur l'histoire locale.

—

L'*Echo du Nord* annonce que « M. Trystram, député, vient de recevoir les insignes de chevalier de l'ordre royal de Wasa, que lui a conférés Sa Majesté le roi de Suède et de Norwège. »

—

Deux agents de police qui faisaient une ronde, la nuit dernière, sur les bords du canal de Roubaix, ont vu, accroché à un des piquets du garde-fou situé en face de la rue Pierre-Motte, un paletot en drap brun pointillé de gris et dans la poche duquel ils ont trouvé un porte-monnaie contenant 27 fr. 35 c. Au pied du piquet était déposé un mouchoir dans lequel étaient enveloppés des rosaces en platre et un couteau de vitrier servant à étendre le mastic. Serait-ce là l'indice d'un suicide? on serait presque tenté de le croire, car une autre patrouille qui était passée au même endroit, deux heures auparavant, n'avait rien vu. Des recherches ont été faites, ce matin, dans le canal, mais elles sont restées infructueuses.

—

Un bracelet a été trouvé dans une des rues de Roubaix et déposé, ce matin, au commissariat central où la personne qui l'a perdu peut aller le réclamer.

—

Voici quelques détails complémentaires sur l'accident dont nous avons parlé hier.

M. Martinage, ex-adjudant décoré de la médaille militaire, aujourd'hui débitant de tabac à Croix, est, paraît-il, atteint de somnambulisme. Dans la nuit du lundi au mardi, le somnambule, au lieu de visiter, comme il le faisait chaque nuit, les différents appartements de sa maison, s'est dirigé vers la fenêtre de sa chambre à coucher, située au premier étage, a ouvert la fenêtre, et est tombé sur le trottoir. Cette scène se passait à une heure du matin; les cris poussés par M. Martinage et par sa femme que le bruit de sa chute avait éveillée, attirèrent aussi de nombreux voisins. Le blessé fut relevé et transporté chez lui.

MM. les docteurs Derville et Staes qui ont donné les premiers soins au blessé considèrent sa position comme très-grave.

M. Martinage n'a pas un instant, perdu connaissance; il parle et déclare ne se rappeler aucune de ces circonstances qui ont amené sa chûte.

L'état de l'habitant de la rue de Tourcoing qui s'est précipité, hier, d'une fenêtre du second étage est, aujourd'hui comme hier, aussi satisfaisant que possible. La dégringolade qu'il a exécutée d'une hauteur de huit mètres ne lui a pas causé la moindre égratignure.

—

Un charretier au service d'un entrepreneur de la rue de Lannoy a été transporté ce matin, à sept heures, à l'hôpital ayant l'orteil du pied droit complètement écrasé. Cet homme se nomme Charles Lecocq et est âgé de 22 ans.

—

Un jeune homme se dirigeait hier matin, très mélancoliquement vers le bureau de police de Tourcoing.

Un passant qui lui avait demandé où il allait avec une mine si sombre, le jeune homme avait répondu: « Monsieur, je viens de coucher à la *Botte de paille*, et l'on m'y a volé 10 francs, je vais me plaindre à la police. »

Immédiatement après la plainte, des recherches eurent lieu, et les soupçons se portèrent immédiatement sur un rattacheur nommé Camille Philbert, lequel avait aussi couché à la *Botte de paille*. Ce dernier, averti, n'hésita pas à se présenter au bureau de police déclarant hautement qu'il était innocent. Habilement questionné, notre homme finit par avouer qu'il n'avait volé que 5 fr. 80

Comme 5 fr. 80 suffisent pour coffrer un homme de la valeur de Philibert, il l'a été. Il paraît que c'est loin d'être la première fois.

—

On a arrêté hier, Pierre Robbe, âgé de 28 ans, flânant à Tourcoing, loin du lieu de sa résidence obligée.

Deux condamnations encourues et purgées étaient cause de cette résidence; une troisième n'atténuera pas sa position probablement.

—

Hier matin, vers onze heures, le sieur Victor Chavigny, âgé de 48 ans, comptable chez M. Lemaître, brasseur, rue des Vieux Murs, à Lille, s'est suicidé dans son domicile, rue des Prêtres, 27, en se tirant un coup de revolver dans la tête.

—

Mardi dernier, le nommé R. Dassonville, ouvrier tailleur, travaillant chez son frère, marchand-tailleur à Roubaix, profita de l'absence de ce dernier pour filer avec la fille Delecluse, servante de la maison, après avoir enlevé d'un meuble une somme de 600 francs. Ils se rendirent à Lille. Ils venaient d'entrer dans un cabaret de la place de la Gare quand un agent du service de la sûreté arriva. Dassonville le reconnut, paraît-il, car il prit la fuite. Sa compagne fut arrêtée.

Or, Dassonneville se trouvant sans argent, puisque 400 fr. environ avaient été dépensés à Lille en achats, et, poussé par le remords que lui inspirait l'odieuse conduite qu'il avait tenue à l'égard de son frère qui l'avait recueilli, s'est constituer prisonnier entre les mains de la gendarmerie de Douai. Dassonville a été amené hier à la prison de Lille.

EPHEMÉRIDES ROUBAISIENNES

21 *Juillet* 1750. — Ordonnance du Magistrat de Roubaix prescrivant aux courtiers et commissionnaires l'obligation de donner aux fabricants la note des marchandises vendues, les noms des acheteurs, le prix de vente, le terme de paiement, et leur défendant de prendre plus d'un pour cent de commission. (*Registre de la manufacture, f°. 119.*)

A part quelques expéditions directes dans le rayon de Douai, Cambrai, Valenciennes et dont un livre de commerce de 1734 nous a donné la preuve, les produits de la manufacture de Roubaix s'écoulaient par l'intermédiaire de commissionnaires établis à Lille, sorte de magasiniers entrepositaires ou plutôt consignataires qui n'étaient pas aussi responsables vis-à-vis du fabricant que ne le sont aujourd'hui nos maisons de commission, mais qui devaient faire toutes les diligences nécessaires pour s'assurer du paiement, en temps convenable, des marchandises à la vente desquelles ils avaient concouru. — Ce défaut de responsabilité fit prendre à diverses époques, par nos manufacturiers, certaines précautions que leur intérêt commandait. L'ordonnance du 21 juillet 1750 est portée à cette fin. (*Histoire de Roubaix*. T 3, p. 79.)

22 *Juillet* 1390. — Jean de Roubaix au siège de Carthage. — En 1390, à l'époque où le jeune roi Charles VI ne songeait, avec tous les seigneurs de sa cour, qu'à se montrer chevalier accompli, on vit arriver en France une ambassade des Génois, pour demander du secours contre les infidèles ou sarrasins de la côte d'Afrique, dont les vaisseaux venaient sans cesse troubler le commerce sur les côtes d'Italie, et qui faisaii même souvent des courses dans les terres et les dévastaient. Les Génois offraient de prêter leurs vaisseaux pour le passage et de fournir les vivres et les provisions de toute espèce. Une expédition ayant été résolue, le duc de Bourbon, oncle du Roi, s'offrit pour commander cette croisade, à laquelle se joignirent un certain nombre de chevaliers flamands et, avec eux, Jean de Roubaix (voir son épitaphe) qui cherchait toutes les occasions de s'illustrer. Les croisés débarquèrent à Gênes, vers la fin de juin, et abordèrent devant Carthage, le 22 juillet. Ils assiégèrent cette ville pendant deux mois et livrèrent quatre assauts et une bataille. L'approche de la mauvaise saison les força de lever le siége et ils revinrent sans grande perte à Gênes et de là en France. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*. T. 3, p. 91.)

22 *Juillet* 1850. — M. le Maire annonce à M. le Doyen, l'allocation d'une somme de 7,000 francs accordés par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, à la demande du Conseil municipal, pour contribuer aux frais de dallage de l'église Notre-Dame. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*. T. II, p. 109.)

—

— FLINES. — Le pensionnat des dames de Flines vient d'obtenir, aux récents examens pour le brevet de capacité, des résultats qui méritent d'être signalés.

Elles ont présenté, au brevet de capacité, *Quarante élèves. Trente-cinq* ont été déclarées admissibles à la suite des épreuves écrites.

A l'issue de l'examen oral, *trente-cinq* ont obtenu le brevet de capacité. C'est un résultat rémarquable, dit l'*Indépendant*, de Douai, il témoigne des excellentes études qui sont faites dans le pensionnat et justifie les allocations que la ville de Douai met annuellement par son budget à la disposition des dames de Flines.

— CAMBRAI. — On rapporte un étrange et fâcheux accident: Une vieille femme de 60 ans, à Inchy, était occupée à sarcler des betteraves, quand le terrain céda sous ses pas, et elle fut presque entièrement engloutie. Malgré tous ses efforts, elle n'a jamais pu se dégager, et a dû rester ainsi étouffée presque toute la journée. Le hasard fit, que le soir, deux domestiques de ferme passèrent sur la route, et entendirent des gémissements. Ils s'approchèrent et débarassèrent la pauvre femme, qu'ils trasportèrent chez elle. Mais le sauvetage avait été opéré trop tard, car la malheureuse mourut dans la nuit qui suivit.

— QUESNOY-SUR-DEULE. — Un jeune homme de 15 ans, Edouard Auquetal, enfant des hospices, au service des époux Bassart, cabaretiers à l'estaminet de *St-Georges*, a tenté de se suicider à l'aide d'une corde qu'il avait attachée au pied de son lit. Quand le on décrocha, il ne donnait pas signe de vie.

Le docteur Debusset entreprit cependant sa réssurrection, et après quatre heures de soins assidus, il parvint à le rappeler à la vie.

Il n'a pas voulu avouer la cause de sa funeste résolution.

ARRAS. — L'*Avenir* annonce que les Orphéonistes d'Arras n'ont pas été heureux au concours de Rotterdam.

— CAUDRY. — On écrit de Caudy que, par suite des pluies continuelles, un éboulement de près de 3,000 mètres cubes s'est produit sur la voie ferrée, entre Caudry et Cattenière. Le service continue sur une seule voie.

— Par décret du président de la République, en date du 19, M. Camescasse, préfet du Pas-de-Calais, a été promu à la première classe personnelle.

— DUNKERQUE. — Samedi soir, à 11 h. 1/2, le vapeur anglais *Cyprus* en sortant du port a abordé au bout des jetées un des chalands de la compagnie Dubuisson qui a l'entreprise des dragues des bassins et lui a cassé sa remorque.

Dans la secousse deux des hommes du chaland ont été jetés à la mer, mais ont pu être sauvés immédiatement par un des canots du vapeur. Quant au chaland, il s'est mis à la cote.

— BOULOGNE. — La police vient de mettre en lieu sûr deux individus qui, prétextant être sans moyens